



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 10 juillet 2017
D-2017/311

Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruption de séance de 13h à 14h

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.

Excusés :

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

**Musée d'Aquitaine. Exposition "1917. Voilà
les Américains". Demande de subvention.
Convention d'attribution. Signature. Autorisation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des Commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, le Centre Jean Moulin présentera du 12 juillet 2017 au 8 janvier 2018, une exposition consacrée à l'arrivée des Américains à Bordeaux et en Gironde en 1917. Cette manifestation intitulée « 1917. Voilà les Américains » est réalisée en partenariat avec les villes de Bassens, Bordeaux, Lormont, Mérignac, Carbon-Blanc, les Archives métropolitaines et les Archives départementales de la Gironde. Une version itinérante accompagnera cette exposition. Elle sera élaborée en coopération avec les Archives Départementales de la Gironde et circulera dans les différentes communes du Département.

Cette exposition a obtenu le label "Centenaire" et figure dans le programme officiel des Commémorations élaboré par la mission du centenaire de la Première Guerre mondiale . Elle bénéficie par ailleurs du soutien du Consulat des Etats-Unis à Bordeaux.

A ce titre, la Préfecture de la Gironde a décidé d'attribuer une subvention de 5 000 euros (cinq mille euros) pour la participation à la réalisation de ce projet.

Les conditions d'attribution de cette subvention font l'objet d'une convention entre le Groupement d'intérêt public "Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014" et la Ville de Bordeaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter cette aide financière de 5 000 euros
- signer la convention s'y rapportant
- émettre le titre de recette du montant de la somme allouée

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

CONVENTION DE SUBVENTION 2017 N° 2017S045

La présente convention définit avec exactitude les fonctions, responsabilités et obligations de chaque partie. Elle est établie entre :

La Ville de Bordeaux représentée par son maire Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du du reçue à la Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »,

et

le **Groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014 »**

109, boulevard Malesherbes
75008 Paris
Tel. : 01 80 05 29 03

ci-après dénommé « **Mission du Centenaire** »,
représenté par son Directeur général, **M. Joseph ZIMET**,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1. – Objet de la convention

La présente convention a pour objet l'établissement des conditions de versement de l'aide financière de la Mission du Centenaire au projet ayant obtenu le label « Centenaire » sous le numéro 33/22 et intitulé « Les Américains à Bordeaux et en Gironde ».

Article 2. – Obligations de la Mission du Centenaire

La Mission du Centenaire s'engage à verser la subvention d'un montant de **5.000 euros** (cinq mille euros) attribuée après avis du Comité de subvention de la Mission du Centenaire pour la réalisation du projet cité à l'article 1 ci-dessus.

Article 3. – Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en œuvre le projet labellisé dans le délai prévu ;
- fournir à la Mission du Centenaire, une fois le service fait, un compte rendu d'utilisation des fonds et une copie des attestations de règlement ;

- mentionner le soutien de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale et de ses mécènes dans tous les documents de communication relatifs au projet labellisé.

Article 4. Mode de paiement

La Mission du Centenaire versera la subvention prévue à l'article 2 de la présente convention en un versement, par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire, après signature de la présente convention.

Le versement sera réalisé sur le compte suivant :

Titulaire du compte : TRESORERIE MUNICIPALE DE BORDEAUX METROPOLE
Domiciliation bancaire : BANQUE DE FRANCE
IBAN : FR543000100215C330000000082
BIC : BDFEFRPPCCT

Article 5. – Reversement

La Mission pourra exiger le reversement total ou partiel de la subvention versée dans les cas suivants :

- si l'objet de la subvention a été modifié sans autorisation ;
- si le projet n'a pas été réalisé dans le délai prévu à l'article 3.

Article 6. – Résiliation

Sauf cas de force majeure dûment constaté, la non-réalisation par la Mission du Centenaire des obligations mentionnées dans l'article 2 de la présente convention entraînerait l'annulation de celle-ci.

Article 7. – Litige

Tout litige, qui pourrait faire naître de l'exécution de la présente convention après épuisement des voies de règlement amiable, relève de la juridiction locale compétente : le tribunal de Paris.

Fait à Paris, le 03 avril 2017, en deux exemplaires.

<p>Pour la Ville de Bordeaux, Po/ le Maire, L'Adjoint au maire, Conseiller à la Métropole,</p> <p>Fabien ROBERT</p>	<p>Le Directeur général du Groupement d'intérêt public « Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014 »</p> <p>Joseph ZIMET</p>
--	--